Ô Khâlid ! Il y aura certes après moi des évènements, des troubles et des divergences. Si tu peux être un serviteur d'Allah tué et non le tueur, sois-le !

Khâlid ibn 'Urfuṭah (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) m'a dit : "Ô Khâlid ! Il y aura certes après moi des évènements, des troubles et des divergences. Si tu peux être un serviteur d'Allah tué et non le tueur, sois-le !" »
[Authentique] [Rapporté par Aḥmad]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a informé Khâlid ibn ‘Urfuṭah qu’il y aura, dans le futur, des divergences, des guerres et des troubles. A tel point qu'il n’y aura pas, dans la communauté, un imam pour la conduire et la diriger à la base ou qu’il y aura, dans chaque contrée, un gouverneur. Il se produira donc entre eux des troubles et des guerres fratricides. Il lui a alors ordonné de s’écarter de tout trouble, de se retenir, de s’abstenir et de ne pas y participer. Et [l'a informé que] s’il venait à être tué injustement, cela serait meilleur pour lui que de tuer un musulman. Il lui a donc dit de rester chez lui ou de quitter directement ce pays de trouble. Toutefois, les preuves indiquent qu’en temps de trouble la personne doit défendre sa personne, sa famille et ses biens. Ainsi, s’il tue quelqu’un ou est tué, il est excusé dès lors où cela n’entraîne pas [davantage] de désordre et de trouble. Maintenant, si la parole des musulmans est unie sous [la bannière d’] un seul imam, qu’il soit juste ou inique, puis des rebelles ayant un pouvoir de résistance viennent à se rebeller contre lui et veulent séparer cette obéissance et se révolter contre le dirigeant, celui-ci doit s’entretenir avec eux et les faire revenir. S’ils refusent d’obéir et intimident les musulmans, le dirigeant doit les combattre afin de repousser leur mal. Quant au peuple, il doit se tenir avec lui [à ses côtés] et combattre ces insurgés jusqu’à les rendre loyaux et les faire revenir à l’ordre d’Allah et à l’obéissance [du dirigeant], et peu importe que ces insurgés soit des oppresseurs ou des Khawârij (ou Kharidjites).

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58266